



Commission nationale
du **débat public**

DÉBAT PUBLIC

Center Parcs Le Rousset

20 AVRIL – 20 JUILLET 2015

DOSSIER DE PRESSE

LE 24 AVRIL 2015

DOSSIER DE PRESSE

DÉBAT PUBLIC

Center Parcs Le Rousset

20 AVRIL – 20 JUILLET 2015

SOMMAIRE

LE PROJET DE CENTER PARCS DU ROUSSET EN DÉBAT DU 20 AVRIL AU 20 JUILLET	03
Le projet en débat Le maître d'ouvrage : le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs	
QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?	04
LE FINANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC	04
QU'EST-CE QUE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC ?	05
LE DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE CENTER PARCS DU ROUSSET	06
Les décisions de la CNDP La préparation du débat Des moyens mis à disposition de tous pour s'informer sur le projet et participer au débat Après le débat	
ZOOM SUR LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC	08
INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACTS PRESSE	11
ANNEXES	12

LE PROJET DE CENTER PARCS DU ROUSSET EN DÉBAT DU 20 AVRIL AU 20 JUILLET

Le projet en débat

Le projet Center Parcs, initié par le groupe Pierre & Vacances Center Parcs en partenariat avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire et la Région Bourgogne, porte sur la création, sur la commune du Rousset et sur un terrain de 86 hectares, d'un « village » comprenant des équipements de loisirs, dont un espace aqualudique couvert, et de services (pour environ 12 000 m²) autour desquels rayonnent 400 cottages repartis en 3 ou 4 hameaux.

L'investissement total, hébergements et équipements, est estimé à 170 millions d'euros HT. À cette somme s'ajoutent 9,9 millions d'euros HT au titre des réseaux extérieurs, qui sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage des responsables et gestionnaires de ces équipements.

Les travaux de construction du projet Center Parcs se dérouleraient sur une période de 24 mois à partir de fin 2016 pour une ouverture au public à l'été 2019.

Bien que ce projet ne soit pas soumis à l'obligation d'organiser un débat public, le maître d'ouvrage a souhaité saisir la Commission nationale du débat public.

Le débat public portant sur le projet de Center Parcs du Rousset se déroulera du 20 avril au 20 juillet 2015. Il comptera 3 réunions publiques à caractère général (réunion d'ouverture, réunion à mi-débat et réunion de clôture) et 7 ateliers thématiques permettant d'aborder les différents enjeux sociaux, économiques et environnementaux du projet.

Le maître d'ouvrage : le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs a été créé en 1967 et exploite aujourd'hui un parc de 300 sites touristiques en Europe.

Les métiers du groupe sont :

- Le développement immobilier, avec la conception des projets, la recherche de foncier et de financements auprès d'investisseurs particuliers ou institutionnels, et la construction ;
- L'exploitation touristique, avec la commercialisation de séjours auprès de clientèle française et étrangère, principalement européenne, et la gestion des sites.

La marque Center Parcs exploite quatre domaines en France (cinq à partir de juin 2015) .

QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?

La loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement (loi Barnier), introduit en France le principe de participation du public aux grands projets nationaux et crée une institution chargée d'organiser le débat public et garante de ce dernier, la Commission nationale du débat public.

En 2002, la loi relative à la démocratie de proximité apporte une définition plus large du principe de participation. Elle intègre au code de l'environnement le chapitre « participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire » et fait de la Commission nationale du débat public une autorité administrative indépendante.

Le débat public n'est ni le temps ni le lieu de la décision : c'est un temps d'ouverture, d'expression, d'écoute et d'échange. Il est organisé en amont de toutes prises de décision majeures. Ce n'est ni un sondage ni à fortiori un référendum sur le projet et le compte rendu établi par la commission chargée de son organisation ne se conclut pas par un avis.

Les objectifs du débat public sont :

- **Informer** le public sur le projet, ses enjeux socio-économiques et ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- **Permettre l'expression** des différents publics : élus, acteurs institutionnels, acteurs sociaux et économiques, associations, experts, usagers, riverains, grand public,...
- Permettre à tous de **prendre connaissance des positions et des arguments** de chacun.
- **Eclairer** le maître d'ouvrage par l'apport de nouveaux éléments de réflexion.

LE FINANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

Aux termes de l'article L. 121-9 III, « Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'un débat public sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du projet ».

En revanche, les membres de la commission particulière du débat public en charge de l'animation du débat sont indemnisés et remboursés de leur frais par la Commission nationale du débat public, conformément à l'article R. 121-16 du code de l'environnement.

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC ?

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante. Il s'agit d'une instance collégiale composée de 25 membres.

Ses missions :

- Permettre la participation des citoyens et la définir.
- Veiller à l'information et à la participation du public jusqu'à la réalisation du projet.
- Promouvoir le débat public.

Ses valeurs :

- **L'indépendance** : autorité administrative indépendante, la CNDP est totalement indépendante des élus, des collectivités territoriales et des maîtres d'ouvrage.
- **La neutralité** : la CNDP et les commissions particulières restent neutres en toute circonstance et n'expriment pas leur avis sur le projet.
- **La transparence** : la CNDP s'assure que l'ensemble des informations et des études disponibles sur le projet en débat soient mis à disposition du public.
- **L'égalité de traitement** : la CNDP met tout en oeuvre pour que chacun, quel que soit son statut, son opinion, son implication et ses motivations, puisse s'exprimer librement et soit traité de la même manière.
- **L'argumentation** : c'est la qualité des arguments échangés et non leur quantité qui permet de faire avancer la réflexion sur un projet.

LE DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE CENTER PARCS AU ROUSSET

Les décisions de la CNDP

- 25 novembre 2014 : saisine de la Commission nationale du débat public par le maître d'ouvrage.
- 3 décembre 2014 : la Commission nationale du débat public décide d'organiser un débat public.
- 7 janvier 2015 : la Commission nationale du débat public nomme une commission particulière du débat public.
- 1^{er} avril 2015 : la Commission nationale du débat public considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public et accepte les modalités d'organisation du débat.

La préparation du débat

La commission particulière du débat public (CPDP) a mis à profit le temps de préparation du débat public pour rencontrer une cinquantaine de personnes et institutions : élus nationaux et locaux, institutions, chambres consulaires et associations.

Un document papier comprenant un questionnaire sur les thèmes et questions que le public souhaite voir abordés a été distribué dans plus de 32 000 boîtes aux lettres en Saône et Loire à partir du 16 mars. Dès le 25 mars la version numérique de ce questionnaire et un formulaire d'avant débat ont été mis en ligne sur le site de la CPDP.

Ces questionnaires et les rencontres avec les différents acteurs ont permis d'affiner les thèmes et les enjeux qui seront traités tout au long du débat : stratégies de développement local, emplois, retombées économiques et touristiques, modèle économique et financements du projet, équipements publics induits et impacts sur la vie locale, environnement et agriculture. La CPDP a également décidé, suite à l'analyse de ces questionnaires et à la forte demande exprimée en ce sens par le public, d'organiser un atelier à Saint Bonnet de Joux, commune proche du Rousset. Vous trouverez en annexes de ce document les cartographies présentant les informations recueillies à partir des 482 questionnaires reçus.

A partir du 20 avril, ce sont 32 000 journaux du débat et synthèses du dossier du maître d'ouvrage qui seront distribués dans les boîtes aux lettres autour du périmètre projet.

Des moyens mis à disposition de tous pour s'informer sur le projet et participer au débat

- **Les réunions et ateliers du débat**

24 avril à 18h30	Marizy	Réunion publique d'ouverture
12 mai à 18h30	Le Rousset	Atelier « Stratégies de développement local »
13 mai à 18h30	Cluny	Atelier Tourisme/Retombées économiques
5 juin 18h30	Saint Bonnet de Joux	Atelier « Equipements publics et impact sur la vie locale »
6 juin à 14h	Le Rousset	Atelier « Environnement » précédé d'une visite du site
8 juin à 14h	Jalogny	Atelier « Agriculture » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
8 juin à 20h00	Charolles	Réunion publique de mi-débat
19 juin à 18h30	Montceau-les-Mines	Ateliers « Emplois » et « Modèle économique et financement de projet »
3 juillet à 18h30	Marizy	Réunion publique de clôture

Outre les réunions publiques et les ateliers auxquels la commission particulière du débat public invite tous les citoyens à participer, elle met à leur disposition différents moyens d'information et d'expression :

- **Le site internet <http://cp-lerousset.debatpublic.fr>** sera à disposition du public pour s'informer, poser des questions, publier avis et points de vue et réagir aux échanges. Le public pourra y retrouver toutes les informations et documents du débat (verbatim des réunions, journal du débat, études, dossier du maître d'ouvrage, synthèse,...). Il est également possible de s'inscrire sur le site pour recevoir la newsletter du débat public. Le maître d'ouvrage et la CPDP s'engagent à répondre à chaque question de leur ressort dans les meilleurs délais. La CPDP est garante de la cohérence et de la qualité d'argumentation des réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage, qu'elle valide avant publication. Tous les avis, questions-réponses et points de vue sont rendus publics sur le site (dans la mesure où ils respectent les principes du débat public) et ouverts aux commentaires des internautes.
- La CPDP est active sur les **réseaux sociaux** et alimente régulièrement son compte twitter : @CPLerousset-dp et sa page Facebook : centerparcslerousset.debatpublic
- **Le journal du débat** permet de présenter le cadre du débat public, d'annoncer les différentes phases et de restituer les contenus des réunions publiques et l'avancée des discussions.
- **Une carte T** pour toute demande d'information et de documentation permettra au public de poser une question ou donner son avis.
- **Les permanences de la CPDP** sur le territoire et les présences sur les marchés, permettent au public de venir s'informer au contact direct des membres de la Commission particulière ou de son secrétariat général. Les documents du débat seront mis à disposition dans les mairies.

Après le débat

Deux mois au plus tard après le débat, la Présidente de la commission particulière publie un compte rendu du débat public qui vient de se tenir. Ce document reprend les éléments de l'organisation du débat, revient sur les grandes étapes qui ont marqué le débat et détaille les sujets et questionnements abordés.

Parallèlement et dans les mêmes délais, le Président de la Commission nationale du débat public présente un bilan qui donne quant à lui, en quelques pages seulement, un éclairage sur les conditions d'information et de participation du public, sur la qualité des échanges, les difficultés spécifiques du débat.

Ces deux documents reviennent sur les enseignements que l'on peut tirer du débat et qui sont utiles au maître d'ouvrage pour faire évoluer son projet ou décider de l'abandonner. Ils prouvent au public que sa parole a été écoutée et entendue. Il en sera également tenu compte plus tard par l'Etat et les commissaires-enquêteurs au moment de l'enquête publique.

À partir de la date de publication du compte rendu et du bilan, le maître d'ouvrage dispose de 3 mois pour faire connaître la suite qu'il souhaite donner au projet.

ZOOM SUR LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC DU PROJET DE CENTER PARCS AU ROUSSET

Missions et engagements

La commission particulière du débat public conduit le débat public depuis sa conception jusqu'à sa clôture.

Ses membres sont nommés par la Commission nationale du débat public.

Ils sont totalement indépendants du maître d'ouvrage et des parties en présence. Ils se sont engagés par écrit à respecter l'éthique et la déontologie de la CNDP (équité, intégrité, impartialité, transparence et confidentialité).

La CPDP ne se prononce pas sur le fond du projet mis en débat et ne donne aucun avis, mais elle fait en sorte qu'un maximum d'éléments d'appréciation sur le fond du projet soient exprimés lors du débat par une diversité d'intervenants.

Elle garantit le respect des principes qui animent l'esprit du débat public.

- Le principe d'équivalence : l'égalité de traitement des participants signifie que chacun est encouragé de la même façon à contribuer au débat. Les mêmes moyens d'information, d'expression et de contribution sont mis à disposition de tous. Les mêmes règles de discipline sont appliquées à chacun, quel que soit son statut.
- Le principe de transparence : rendre l'information du projet disponible et compréhensible. Le débat public doit permettre l'émergence d'une réelle diversité des points de vue portés par la diversité des acteurs et du public. Toutes les contributions sont rendues publiques au fur et à mesure et pendant toute la durée du débat public.
- Le principe de confrontation des arguments : la commission particulière du débat public veille à ce que l'ensemble des positions et arguments soient explicités puis débattus, et puissent faire l'objet soit de réponses, notamment de la part du maître d'ouvrage, soit d'études complémentaires.
- Le débat public doit constituer un exercice d'intelligence collective : il est un temps d'apprentissage collectif où des connaissances sont partagées, débattues, appropriées, critiquées. La commission particulière du débat public fait en sorte que le débat favorise ce processus de compréhension mutuelle et d'intelligence collective susceptible d'éclairer le décideur.

Composition de la commission particulière du débat public

Présidente :



Claude Brévan Inspectrice générale honoraire de la construction, ancienne déléguée interministérielle à la ville, ancien directeur départemental de l'Équipement d'Eure-et-Loire et des Yvelines. Elle a présidé trois débats publics : « Prolongement de l'A16 », « mise à 2x2 voies de la RCEA » et « Parc éolien en mer dans le Calvados ». Elle a été membre de la CPDP « Devenir de la RN 154 ». Elle préside également la CPDP « Europacity ».

Membres :



Xavier BOLZE Ancien maire de Curienne (Chambéry-métropole - Savoie), il a été secrétaire général de la mairie de Tignes (Savoie), membre du cabinet de Mme Huguette Bourchardeau, a participé à la préparation des JO d'Albertville. Devenu consultant pour les aménagements en milieux fragiles, maître de conférence en droit de l'environnement, il a assuré le secrétariat général de deux débats publics (ligne THT Lyon-Chambéry, liaison Grenoble-Sisteron). Il est commissaire-enquêteur avec une quarantaine d'enquêtes réalisées dans les Alpes.



Jean-Stéphane DEVISSE Ancien directeur des programmes pour le WWF France, actuellement cofondateur et directeur associé de Scop Médiation et Environnement. Il a été membre de la CNDP et membre des CPDP des projets « sur le renforcement de l'alimentation électrique dans le Lot », « sur le soutien d'étiage de la Garonne », « l'extension du port de Fos-sur-Mer », « la LGV Bordeaux Espagne » et du projet « Anneau des sciences ».



Fatima OUASSAK Consultante démocratie numérique à l'IFAR (Intervention, Formation, Action, Recherche), centre d'études. Elle a été consultante sur des enjeux de démocratie participative auprès d'associations de quartier et du cabinet Yalodès, dont elle est co-créatrice.



Anne-Marie ODUNLAMI Ancien cadre de l'administration centrale et des services territoriaux au Ministère de l'Économie et des Finances, déléguée interrégionale pour l'interrégion Est entre 2002 et 2006, en résidence à Nancy, conservateur des Hypothèques à Paris de 2006 à 2009. Elle a été membre de la CPDP sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel Arc Lyonnais et Val de Saône.



Philippe QUEVREMONT Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts honoraire. Il a été membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Il est membre de la CPDP « Europacity ».



Bruno VEDRINE Économiste, actuellement conseiller grands projets dans une collectivité du sud de la France ; il a exercé des responsabilités de direction générale de collectivités ou d'équipements publics, notamment, dans le domaine du tourisme (au sein du ministère du tourisme et au niveau territorial). Il a été secrétaire général des débats « Grand Paris » et « Nanotechnologies ».

Secrétaire générale : Julie Quentel

Secrétaire général adjoint : Wahel El Sayed

INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACTS PRESSE

Commission particulière du débat public :

Secrétariat général du débat public Center Parcs du Rousset
0800 30 41 01

Julie Quentel
julie.quentel@debatpublic.fr

Wahel El Sayed
wahel.el-sayed@debatpublic.fr

Contacts presse :

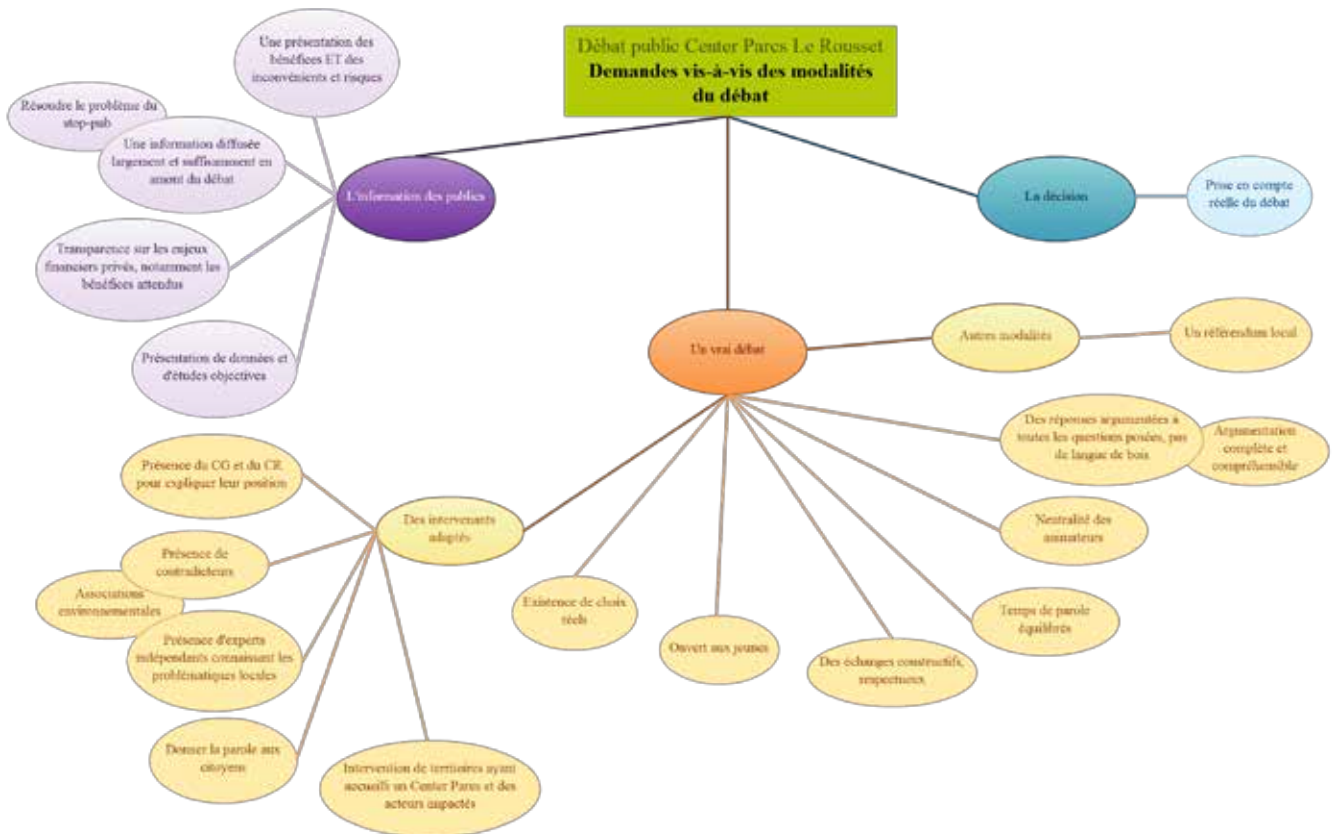
Agence Géraldine Musnier
Géraldine Musnier
04 78 91 06 08 / 06 72 68 27 21
geraldine@agencegeraldinemusnier.com

Isabelle Larçon
04 78 91 19 75 / 06 78 56 14 77
isabelle@agencegeraldinemusnier.com

www.debatpublic.fr
<http://cp-lerousset.debatpublic.fr>

ANNEXES

Représentation des informations recueillies à partir des questionnaires auxquels le public a répondu



ANNEXES

Représentation des informations recueillies à partir des questionnaires auxquels le public a répondu

